



## Compte rendu de la séance du jeudi 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 16 juillet 2020, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centres, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

**Etaient présents :** Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

**Représenté(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur Jean-Luc GAYRARD

**Secrétaire :** Madame GAUBERT Edith

- 1 - Détermination des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint
- 2 - Désignation des délégués aux commissions communales + Syndicats
- 3 - Désignation des grands électeurs
- 4 - Attribution de la maison Béteille
- 5 - Demande de subvention Association Chasse de Tayac
- 6 - Délégation de signature à la secrétaire de Mairie
- 7 - Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil l'ajout à l'ordre du jour de la location d'un local professionnel de Taurines et les devis pour l'appartement de la Mairie.

Le conseil municipal accorde que ces 2 points soient inscrits à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande en préambule de la réunion que chacun présente ses projets pour la commune.

Monsieur COUDERC prend la parole et demande s'il serait possible que l'ancien restaurant "Le Miramont" puisse être à disposition des familles et des associations.

Madame le Maire répond que l'association "Yaqua" a un bail sur ce lieu mais qu'à plusieurs reprises les locaux ont été mis à disposition des associations et des privés.

Monsieur CABROL-REVEL propose de mettre en place des bulletins municipaux et de les communiquer par mail ou par la Poste.

Monsieur GENIEYS propose de répertorier les entreprises artisanales et commerciales.

Madame GAUBERT ajoute qu'il serait bien de créer une signalétique commune sur l'ensemble de la communauté pour indiquer ces entreprises.

Monsieur GENIEYS reprend qu'il serait intéressant de faire un audit de l'immobilier communal.

Monsieur CABROL-REVEL demande que l'éclairage public qui s'interrompt à 22h00 soit modifier à minuit ou plus.

Monsieur COUDERC demande où sont déposés les gravats dûs aux travaux d'enfouissement de la fibre.

Monsieur SERMET répond que l'évacuation des gravats a été convenu avec le chef de chantier.

Madame le Maire expose des projets soutenus par le reste du conseil municipal.

- Création d'un hangar communal avec toiture photovoltaïque
- Etude sur les batiments communaux de photovoltaïque
- Sécurisation des traverses de villages (Taurines et Centrès)

Madame le Maire signale qu'une étude a été faite sur la traverse de Taurines, que chacun peut venir la consulter en Mairie.

- Projet d'aménagement du Château de Taurines, de la grange "Alvernhes", la maison et l'atelier "Rigal"
- Accompagnement social : Groupement de commandes fuel, groupement d' A.O pour les mutuelles, information et accompagnement des administrés sur les aides concernant l'amélioration de l'habitat (1€ isolation, dispositif OCTEHA - ANAH...) Accompagnement projet photovoltaïque privé.
- Travail sur la mobilité en lien avec la CCPS et le PETR
- Partenariat étroit avec le CSCPS
- Catalogue des biens immobiliers à louer ou à vendre, des terrains constructibles.
- Aménagement de la salle des fêtes de Tayac
- Etude sur un lotissement inscrit dans le développement durable

Madame le Maire informe, qu'il n'est pas nécessaire de voter pour les conseillers communautaires, ceux-ci sont élus d'office par l'ordre du tableau.

Déléguée : Nadine VERNHES

Suppléant : Pascal SERMET

Après l'exposition de ces projets, Madame le Maire reprend l'ordre du jour.

Fixation des indemnités des élus : ( DE202007046)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20-1 à L 2123-24-1-1

Vu le décret n°2010-761 du 07 juillet 2010,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et (éventuellement) aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et (éventuellement) de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire :25.5 %
- 1er adjoint : 5.14 %
- 2e, 3e adjoints : 2.38 %

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

**Pour** : 10

**Contre** : 0

**Abstention(s)** : 0

Désignation des délégués aux commissions communales + Syndicats :

Madame le Maire énumère les commissions communales :

- Budget
- Assainissement
- Personnel du service technique et matériel
- Voirie, urbanisme, transports scolaires
- Associations Château de Taurines
- Communications, tourisme et nouveaux arrivants
- Bâtiments communaux, embellissement des villages cimetières
- Commission d'appel d'offres

Madame GAUBERT demande de créer une commission agricole économique. Monsieur CABROL-REVEL souhaite une commission "méthanisation" et Monsieur GENIEZ propose une commission sociale.

Ces trois commissions sont acceptées par le Conseil Municipal.

Madame le Maire énumère les organismes et syndicats auxquels la commune adhère, afin de désigner un ou plusieurs délégués. Elle demande à chacun de se positionner.

Il résulte :

**- Correspondant "Tempête" :**

Titulaire: Monsieur LAURAS André

Suppléante : Madame BESSIER Françoise

**- Correspondant "Défense" :**

Titulaire : Monsieur LAURAS André

Délégué de la sécurité routière : Monsieur SERMET Pascal

Délégué de la CAE Biogaz : Monsieur LAURAS André

Madame le Maire reprend la liste des commissions communales et demande au conseil municipal s'il souhaite ajouter à cette liste d'autres commissions.

Madame GAUBERT propose une commission agricole et économique

Monsieur CABROL-REVEL souhaite créer une commission méthanisation

Monsieur GENIEYS propose une commission sociale notamment pour l'aide à la personne.

Toutes ces propositions sont retenues par l'ensemble du conseil. Il est procédé à la désignation des conseillers dans chacune des commissions.

Désignation des grands électeurs

Madame le Maire informe que l'élection des grands électeurs s'effectuera le vendredi 10 juillet.

Attribution de la maison bétaille:

Madame le Maire rappelle le montant du loyer qui s'élève à 490€ et les charges de chauffage de 2000€ à 2500€.

Plusieurs demandes ont été déposées en Mairie. Deux sont retenues et présentées au conseil. Le conseil municipal décide de porter son choix sur une famille avec 3 enfants.

Demande de subvention Chasse de Tayac :

Madame le Maire présente la demande de subvention de la société de chasse de Tayac d'un montant de 200€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délégation de signature à la secrétaire de Mairie:

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'il serait utile de donner délégation de signature à la secrétaire de Mairie afin de signer les documents urgents d'état civil.

Le conseil approuve à l'unanimité

Location d'un local professionnel: (Ancienne salle paroissiale de Taurines)

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de Madame HANNOUZ pour la location du local de Taurines afin d'y exercer la profession d'architecte. Elle propose un loyer de 80€/mois  
Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux appartement de la Mairie :

Afin de rénover l'appartement de la Mairie, deux devis ont été demandés et reçus pour repeindre les pièces.

Devis de GRAIVES : 8237.12€ HT / 823.71 € TVA / 9060.83€ TTC

Devis de NATALI : 8540 TTC sans possibilité de récupérer la TVA

Le choix se porte à l'unanimité sur l'entreprise GRAIVES

Pour les travaux d'électricité et l'enlèvement de vieux accumulateurs, l'entreprise JOURDAS a établi un devis d'un montant de 1073€ TTC

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise JOURDAS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.